

**Département
du Nord**

**Canton de
WORMHOUT**

**Nombre
de conseillers en
exercice
de présents**

de votants

15
12
15

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE TERDEGHEM**

Du 21 octobre 2021

**Arrondissement de
DUNKERQUE**

**Commune de
TERDEGHEM**

N° 47 / 2021

N° 47/2021

**Désignation
d'un grand
électeur appelé
à constituer le
collège
d'arrondissement
de Dunkerque
pour la
compétence
« Eau potable »
commune
comptant au
01/01/2017 une
population
inférieure à
5.000 habitants**

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de TERDEGHEM s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, suite à la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Virginie DELESTRE, François PATOU, Florence GIBAUT, Dorothee MALESYS, Jean-François DEMON, Ludovic SAMSOEN, Laurent CAILLIAU, Arnaud PARENT, Frédéric EECKHOUT, Brigitte VERHILLE, Marie-Josèphe SANTRAIN, Nicolas NUNS

Pouvoirs :

**Jean-Paul GIRAUDET donne pouvoir à Nicolas NUNS
Carole DELAETER donne pouvoir à Dorothee MALESYS
Florence VERNIEST donne pouvoir à Virginie DELESTRE**

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe SANTRAIN

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7 et L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu la population totale de la commune connue au premier janvier 2020 inférieure à 5.000 habitants

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau potable »,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2021 et, par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence « Eau potable » d'un Grand Electeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège de l'arrondissement de DUNKERQUE. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN

chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

APRES AVOIR PROCEDE AUX OPERATIONS DE VOTE

ARTICLE 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombre d'inscrits : 15
- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

A obtenu :

- Madame MALESYS Dorothée – 15 voix

Est élu :

Madame MALESYS Dorothée

Domiciliée : 134, rue Saint-Jean – 59114 TERDEGHEM

Date de naissance : 27/07/1970

comme Grand Electeur appelé à siéger au collège de l'arrondissement de DUNKERQUE ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN et au titre de la compétence « Eau potable », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

ARTICLE 2

Madame le Maire est chargée d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection ou à la sous-préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du tribunal administratif de LILLE dans ce même délai.

**Acte rendu
exécutoire
après dépôt en
Sous –
Préfecture de
DUNKERQUE
le 03/11/2021 et
publication le
03/11/2021.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Le Maire

V.DELESTRE



Virginie DELESTRE

